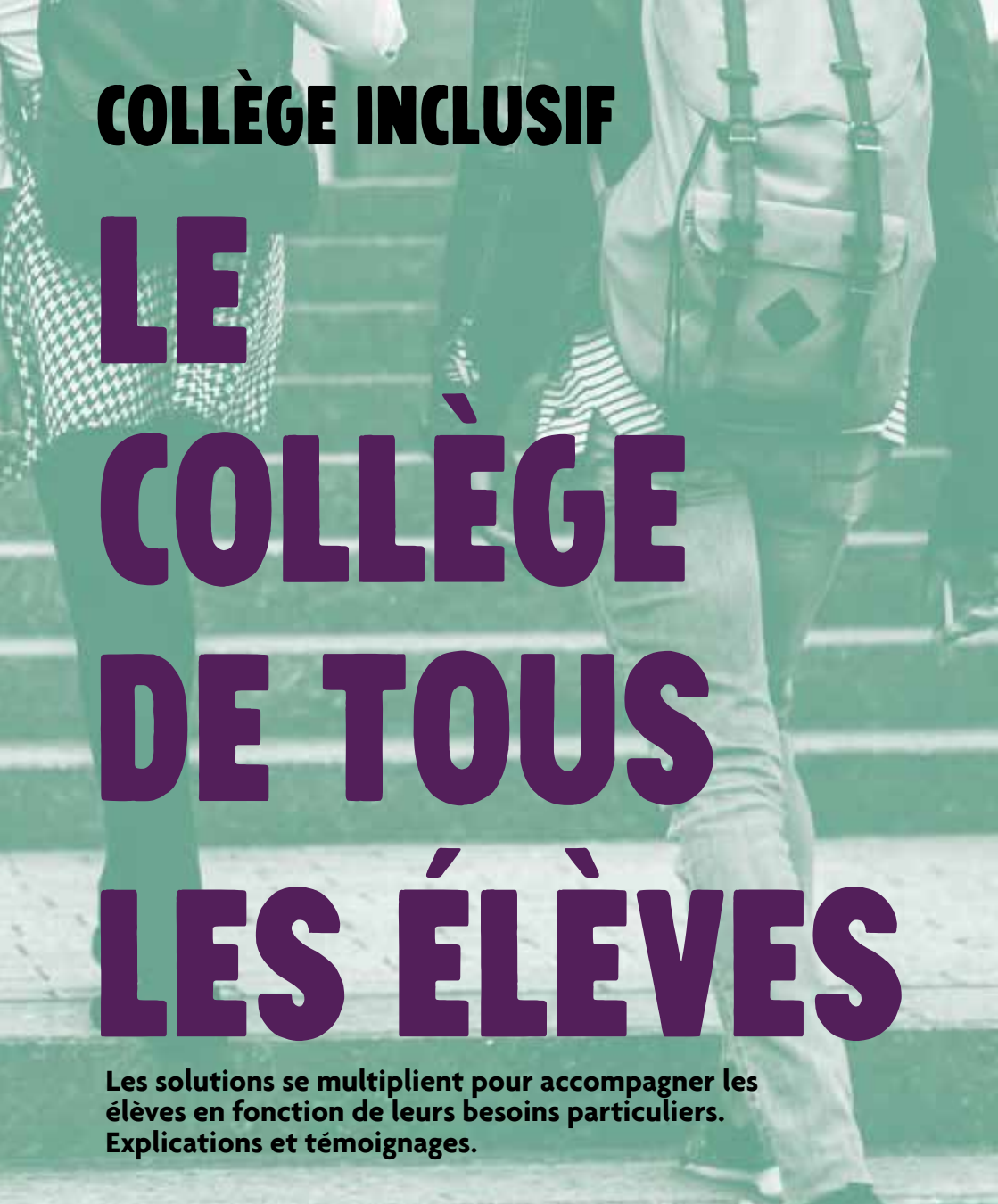




COLLÈGE INCLUSIF

**LE
COLLÈGE
DE TOUS
LES ÉLÈVES**

**Les solutions se multiplient pour accompagner les
élèves en fonction de leurs besoins particuliers.
Explications et témoignages.**



UN ENJEU FONDAMENTAL D'ÉQUITÉ

L'inclusion scolaire demeure au cœur de l'engagement de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques. Pour cela, nous travaillons avec la MDPH, l'agence régionale de santé, les établissements médico-sociaux et les collectivités locales. Ensemble, nous construisons des réponses adaptées qui soutiennent les familles et les professionnels au quotidien.

L'école inclusive, c'est l'école pour tous, l'école de tous: elle accueille tous les enfants, de la maternelle au lycée, en respectant leurs besoins spécifiques. Nous avons à cœur de rendre les apprentissages accessibles à chacun, car c'est là un véritable enjeu d'égalité. Les mesures décidées par la MDPH, qu'il s'agisse d'un accompagnement par une AESH, d'une orientation ou d'un matériel adapté, sont mises en place avec

soin par nos équipes pour que chaque élève puisse avancer sereinement.

Nous pensons aussi aux élèves qui rencontrent des difficultés importantes d'apprentissage, en proposant des parcours adaptés comme ceux de la SEGPA. Et pour les enfants qui doivent rester à la maison pour des raisons de santé, nous mettons en place des solutions innovantes, comme les robots de téléprésence, pour qu'ils restent connectés à l'école et à leurs camarades. Notre ambition: que chaque élève, avec ses particularités, puisse grandir, apprendre et s'épanouir pleinement, afin de se préparer à devenir un citoyen à part entière, dans une société toujours plus inclusive.

Dominique Malroux

Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

POUR UN COLLEGE PLUS ACCESSIBLE

Parce que tous les collégiens, comme les autres jeunes scolarisés, doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de qualité, de la maternelle au lycée, quelles que soient leurs différences, quels que soient leurs besoins particuliers, la loi de 2005 a mis en place l'école inclusive, pour l'égalité des droits et des chances. Celle-ci s'appuie sur une variété d'accueils, de dispositifs et d'accompagnements pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Aux côtés des professionnels du secteur du handicap et de l'accompagnement social, le Département assure pour sa part les conditions matérielles de la mise en œuvre de cette école inclusive, en proposant, notamment, des solutions de transport scolaire adaptées et des actions éducatives. Mais au-delà de ces aspects matériels et

éducatifs, la collectivité départementale réaffirme sa volonté d'accompagner chaque jeune, en lui offrant toutes les chances de s'accomplir, de s'épanouir, de grandir. Il en va de l'équilibre social qui se construit dès l'enfance, dès l'adolescence.

Ce guide a pour ambition de présenter les solutions mises en place pour aider chaque jeune. Un travail de concert avec les enseignants, les professionnels qui entourent ces jeunes et bien sûr les parents.

Jean-Jacques Lasserre

Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

L'INCLUSION SCOLAIRE, UN TRAVAIL COLLECTIF

L'éducation est un droit fondamental. Tous les enfants, quelles que soient leurs différences, quels que soient leurs besoins particuliers, doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de qualité, de la maternelle au lycée. C'est tout l'enjeu de l'école inclusive. Cette école inclusive s'inscrit notamment dans la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Dans les collèges, tout comme dans les écoles primaires et les lycées, l'inclusion des enfants en situation de handicap suit des chemins multiples. Elle s'appuie sur une variété d'accueils, de dispositifs et d'accompagnements. Ces déclinaisons sont mises en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de chaque enfant. La réussite de l'inclusion passe par des partenariats et des collaborations. Chacun y tient un rôle complémentaire.

Les personnels de l'Éducation nationale sont la pièce maîtresse de ce travail collectif. Ils sont au contact quotidien de l'enfant pour lui transmettre le meilleur enseignement possible.

Les professionnels du secteur médico-social jouent quant à eux un rôle clé dans la sécurisation du parcours de soin des élèves. Ils dialoguent avec le corps enseignant.

Le Département, collectivité territoriale chargée de la construction et de l'équipement des collèges publics, assure pour sa part les conditions matérielles de la mise en œuvre de cette école inclusive. Il propose également des solutions de transport scolaire adaptées et des actions éducatives.

Les parents occupent une place essentielle dans cet ensemble en étant associés aux propositions d'orientation de leur enfant. La parole des enfants eux-mêmes, leur ressenti et leur vécu, sont enfin des éléments indispensables à la réussite des parcours. C'est cet ensemble de forces, de volonté collective et de dialogues croisés qui rend l'inclusion possible.

TROIS ACTEURS AU CŒUR DU COLLÈGE INCLUSIF

La scolarisation des collégiens en situation de handicap relève d'une compétence partagée entre l'Éducation nationale, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et le Conseil départemental. Ces trois acteurs travaillent en liaison.

ÉDUCATION NATIONALE

La direction académique des services de l'Éducation nationale oriente, suit et accompagne les élèves en lien avec les personnels des collèges. Elle dispose d'un service entièrement dédié à l'école inclusive.

MDPH

La maison départementale des personnes handicapées évalue les besoins de l'enfant. Elle émet des préconisations d'aménagements de la scolarité et notifie

l'octroi d'aides techniques et financières lorsque nécessaire. Elle peut également attribuer des droits à compensation.

DÉPARTEMENT

Le Département aménage l'accessibilité des bâtiments et équipe les classes des collèges publics, assure un transport scolaire adapté et propose des actions éducatives.

DES BÂTIMENTS RENDUS ACCESSIBLES

Les collèges, comme tous les établissements recevant du public, sont tenus de respecter des normes d'accessibilité. Celles-ci doivent permettre aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel de circuler, d'accéder aux différents locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer. Cette accessibilité est comprise au sens large. Elle s'étend aux cheminements extérieurs, aux revêtements de sols, aux dispositifs d'éclairage ou aux alarmes visuelles. Sept zones clés font l'objet d'une

attention particulière : l'entrée, l'accueil, la circulation, les sanitaires et la signalétique.

Le Département assure la mise aux normes des bâtiments des collèges publics dont il est propriétaire. Sur les 49 établissements des Pyrénées-Atlantiques, la quasi totalité répondent ainsi aux normes d'accessibilité, après travaux ou construction neuve. Les derniers font l'objet de chantiers programmés.

UNE VARIÉTÉ DE SOLUTIONS ADAPTÉES AUX ÉLÈVES

La prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves nécessite parfois une personnalisation des réponses pédagogiques formalisées dans des plans d'accompagnements spécifiques au sein des classes du collège mais également au sein de dispositifs d'inclusion dédiés. Voici quelques repères.

LES PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT FORMALISÉS DANS LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Le livret de parcours inclusif (LPI) est une application numérique qui propose et formalise des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Il a vocation à assurer la continuité des actions initiées durant toute la scolarité des élèves concernés.

LE PPRE. Le programme personnalisé de réussite éducative est sollicité par le chef d'établissement. Le PPRE concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences. Il est mis en œuvre par les équipes pédagogiques et fait l'objet d'une évaluation régulière.

LE PAP. Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages diagnostiqués et pour lesquels des aménagements et adaptations pédagogiques sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle. Le PAP est établi sur proposition du conseil de classe ou à la demande de la famille.

LE PAI. Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves souffrant de pathologies chroniques ou d'intolérances alimentaires ou d'allergies. Il est élaboré avec le jeune et ses responsables légaux, à leur demande ou en accord avec eux et avec leur participation. Les personnels de santé du collège explicitent la démarche aux familles en tant que de besoin. Le PAI définit les adaptations nécessaires pour faciliter l'accueil de l'élève au sein du collège. Il indique, si nécessaire, les régimes alimentaires, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités, dès lors que celles-ci sont connues, incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposées le cas échéant. Il fixe les conditions d'interventions éventuelles médicales ou paramédicales des partenaires extérieurs.

LE PPS. Lorsqu'un élève est reconnu par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) comme étant en situation de handicap, les modalités de scolarisation proposées s'inscrivent toujours dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les divers dispositifs de compensation du handicap qui sont proposés à la famille de l'élève doivent, avec souplesse et adaptabilité, répondre aux besoins de chacun. L'enseignant référent handicap assure le lien entre la famille, le collège et la MDPH; il évalue annuellement la mise en œuvre du PPS.

LES DISPOSITIFS DÉDIÉS AUX ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) notifie des droits à compensation pour permettre aux élèves en situation de handicap l'accès au collège et donc aux apprentissages.

LES ULIS. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs ouverts, constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Elles viennent en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées a notifié ce dispositif. L'élève scolarisé avec l'appui de l'ULIS est inscrit dans une classe du collège correspondant à sa classe d'âge et bénéficie de temps d'enseignement avec un enseignant spécialisé au sein du dispositif.

LES UEE. Les unités d'enseignement externalisées sont des classes spécialisées qui sont délocalisées par des établissements médico-sociaux. Elles sont donc implantées dans les collèges et scolarisent des élèves en situation de handicap qui sont encadrés par des professionnels des établissements médico-sociaux (enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés, etc.). Les élèves ont des besoins qui nécessitent une prise en charge globale durant la journée ou la semaine qui associe l'enseignement, l'éducatif et le thérapeutique.

LES AESH. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Les AESH exercent au sein d'un pôle d'accompagnement localisé (PIAL) qui regroupe le collège et les écoles et lycées qui sont dans le même secteur. Les AESH peuvent intervenir dans tous les établissements scolaires du PIAL.

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

LA SEGPA. Les sections d'enseignement général et professionnel adapté accueillent des collégiens présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. La SEGPA a pour ambition l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de connaissances, de compétence et de culture pour des collégiens qu'elle accompagne ensuite vers une formation professionnelle conduisant au minimum à une qualification diplômante de niveau III (CAP/BEP).

LES UPE2A. Les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) accueillent des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle. Elles leur permettent d'acquérir les compétences requises pour intégrer à terme le cursus scolaire ordinaire.



Dans un atelier de SEGPA.



SERGE THOMAZET

« C'EST UTILE POUR TOUS LES ENFANTS, PORTEURS DE HANDICAP OU NON »

Enseignant-chercheur, membre de l'Association scientifique et technique pour le développement d'environnements inclusifs (ASTEI), Serge Thomazet évoque les récentes avancées dans le domaine de l'inclusion scolaire. Il trace des pistes pour l'avenir, en souligne les difficultés et met en avant les bénéfices de l'école inclusive pour la société tout entière.

- Il y a quelques années, on parlait d'intégration des enfants handicapés à l'école. On emploie désormais le terme d'inclusion scolaire. Que révèle ce changement de vocabulaire ?

- Ce changement de mot correspond à un changement de pratique. En effet, depuis une dizaine d'années, on voit arriver dans l'école des enfants reconnus handicapés. Avant, l'accès à l'école ordinaire était conditionné à la capacité de l'enfant à la fréquenter. On considérait que certains enfants ne pouvaient pas y accéder. La loi du 11 février 2005 a fixé le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental. Le changement est total. Il s'agit donc désormais de transformer l'école mais aussi tous les pans de la société pour rendre tous les lieux accessibles. Les principes sont clairement énoncés. Le projet inclusif est défini, il reste à le mettre en œuvre.

- Vous dites que le handicap ne doit pas être pensé comme une déficience mais comme un désavantage. Dans l'avenir, verra-t-on encore le vocabulaire lié au handicap évoluer jusqu'à la disparition du mot handicap lui-même ?

- Je le dis mais je ne suis pas le seul. Depuis 2005, en France comme dans la plupart des pays, on considère que le handicap est une limitation d'activité de participation à la société. Par ailleurs, nous employons le plus souvent l'expression « personne en situation de handicap » pour renforcer l'idée que c'est la situation qui crée le handicap. Dans le cas de l'école, notre objectif commun est donc de lever les barrières qui empêchent certains enfants d'apprendre comme les autres et avec les autres. Par contre, dire « un handicapé » ou « un aveugle », ce n'est plus désigner la personne, c'est ne voir que son handicap. Donc le terme devient péjoratif. Les Anglo-saxons, par exemple, ont supprimé le mot « handicap » de leur vocabulaire. Peut-être disparaîtra-t-il un jour aussi en France.

- Les études sociologiques s'intéressent aussi aujourd'hui aux « étiquettes » qui sont posées sur les catégories d'élèves. En quoi peut-on estimer qu'elles sont invalidantes et donc inopérantes ?

- Ces étiquettes – autiste, dyslexiques, etc. – désignent des catégories qui ne sont pas réellement utiles dans l'école. Ce qui est important dans l'école, c'est de prendre en compte les besoins des enfants, de prendre en compte la façon dont ils peuvent apprendre. Par exemple, faire en sorte que l'établissement scolaire soit un environnement apaisé, qu'il y ait moins de bruit et pas de violence, est utile pour des enfants avec autisme ou avec une déficience visuelle. Mais en fait, c'est utile pour tous les enfants, qu'ils soient porteurs ou non de handicap. Faisons une proposition : plutôt que de penser aux besoins particuliers des élèves, résonnons en fonction des catégories de besoin. Les étiquettes pointent des limitations. Orientons-nous plutôt vers les possibles.

« NOTRE OBJECTIF COMMUN EST DE LEVER LES BARRIÈRES QUI EMPÊCHENT CERTAINS ENFANTS D'APPRENDRE COMME LES AUTRES ET AVEC LES AUTRES »

- Comment l'école, qui est une organisation collective, peut-elle s'adapter aux besoins particuliers des élèves qui, eux, sont individuels?

- Le fonctionnement de l'école ajoute à la difficulté en effet. Cependant, il est intéressant que l'école soit un collectif et que les élèves soient éduqués collectivement. Cette dimension collective contribue à la socialisation et au vivre ensemble. C'est aussi un moyen d'apprendre les uns avec les autres, mais aussi les uns en s'appuyant sur les autres. Accueillir des élèves différents ne doit donc pas nous conduire à fractionner les élèves ou à les séparer en fonction des différences. Il nous faut développer notre capacité à accueillir des groupes hétérogènes. Des avancées certaines ont été réalisées depuis des décennies, par un travail considérable de tous les personnels et avec l'appui des familles. Le manque de formation et d'investissements n'a pas encore permis à l'école d'être pleinement inclusive, mais cela reste un objectif réalisable.

« ACCUEILLIR DES ÉLÈVES DIFFÉRENTS NE DOIT DONC PAS NOUS CONDUIRE À FRACTIONNER LES ÉLÈVES OU À LES SÉPARER EN FONCTION DES DIFFÉRENCES »

- Dans vos travaux, vous montrez que les relations entre les métiers et que le travail en équipe sont des conditions indispensables à la réussite de l'école inclusive...

- On le constate tous les jours, les élèves ont des besoins qui ne sont pas uniquement scolaires. Leurs difficultés nécessitent une expertise dont les collègues, par exemple, ne disposent pas toujours : celle



Dans un collège des Pyrénées-Atlantiques. «Le projet inclusif peut permettre de trouver des réponses pour tous les élèves.»

d'un éducateur spécialisé, de professionnels du soin, de la rééducation, etc. Il faut amener ces compétences, notamment celles du médico-social, dans l'école. La difficulté sera alors de travailler collectivement et de croiser les expertises afin d'apporter des réponses respectueuses des jeunes et des professionnels.

- Vous insistez sur le rôle central de l'enseignant spécialisé, qui semble être le plus performant pour agir comme médiateur entre les différentes sphères de l'école inclusive. Quels arguments peut-on ici avancer ?

- En effet, je fais l'hypothèse que les enseignants spécialisés, qui ont souvent une fonction de coordonnateur, comme ceux d'ULIS par exemple, pourraient aider à construire un travail collectif entre les professionnels de ces différents mondes. Ce sont des personnes ressources. Il pourrait en être de même avec les spécialistes du secteur médico-social. Ces professionnels de l'intermétiers pourraient éviter les positions de surplombance et favoriser le travail collectif, en corresponsabilité.

« LE PROJET INCLUSIF PEUT PERMETTRE DE TROUVER DES RÉPONSES POUR TOUS LES ÉLÈVES, BIEN AU-DELÀ DU HANDICAP »

- Vous citez des enquêtes dans lesquelles les enseignants estiment que l'accueil d'enfants en situation de handicap ou en grande difficulté leur permet de mieux prendre en compte les besoins des autres élèves. L'école inclusive bénéficierait donc à l'ensemble des enfants ?

- L'école inclusive, c'est l'école. Actuellement, les difficultés que l'on rencontre dans nos établissements ne sont que très peu le fait d'élèves reconnus handicapés : on voit des problèmes de comportement, d'apprentissage, etc. Le projet inclusif peut permettre de trouver des réponses pour tous les élèves, bien au-delà du handicap. L'école inclusive, ce n'est pas un enseignement spécifique mais un système collectif qui concerne l'ensemble des maillons de l'établissement scolaire. Il faut faire le pari d'un environnement qui permette à chaque élève d'apprendre en fonction de ses besoins.

DANS LES COLLÈGES, DES AJUSTEMENTS PERMANENTS AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les équipes éducatives privilégient les échanges afin de trouver les meilleures entrées pédagogiques. Leur objectif est aussi d'abolir les barrières entre collégiens. Exemples à Biarritz et Jurançon.

Le collège de tous les élèves

13



DANS LES COLLÈGES, DES AJUSTEMENTS PERMANENTS AU SERVICE DES ÉLÈVES

Les équipes éducatives privilégient les échanges afin de trouver les meilleures entrées pédagogiques. Leur objectif est aussi d'abolir les barrières entre collégiens. Exemples à Biarritz et Jurançon.

Le collège de tous les élèves

13

Des murs tombent. Dans les collèges qui accueillent des enfants en situation de handicap, les équipes éducatives travaillent pour abaisser les barrières entre élèves et pour qu'aucun de ceux-ci ne reste figé dans une case. *«L'inclusion, c'est trouver des dispositifs pour que chaque jeune soit maintenu dans sa scolarité. Ce qui signifie qu'il y a des croisements et des ajustements permanents dans le but de réaliser du cousu main»*, explique Sabine Barthelemy, directrice de la SEGPA du collège Ernest-Gabard à Jurançon. L'établissement accueille aussi une ULIS et deux UEE. Les élèves sont invités à rejoindre de manière modulable le groupe le mieux adapté à leurs besoins. Un élève d'ULIS peut réintégrer le parcours ordinaire. Un autre, dont on a repéré les difficultés, peut être amené à entrer dans un dispositif particulier, le temps d'acquérir certaines compétences. Sans oublier que *les élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers suivent autant que possible les cours d'enseignement général*. Autrement dit, la mixité entre élèves, entre tous les élèves, est privilégiée au maximum.

La volonté d'inclusion déborde des seules salles de cours. À Jurançon, elle se concrétise notamment à la pause de midi. Un espace de jeux de société a été créé dans l'enceinte de l'établissement. Sous l'œil bienveillant de deux éducateurs du Ditep de Guindalos, il est fréquenté en nombre par les collégiens de la 6^e à la 3^e et issus de tous les dispositifs.

« ON NE DÉCRÈTE PAS LES AMITIÉS »

Autre exemple. Ernest-Gabard a ouvert une 6^e inclusive. Le principe : des élèves préorientés en SEGPA sont scolarisés dans une classe ordinaire. Ainsi, ils ne se voient plus attribuer une étiquette qui peut être source de mal-être. *«Aujourd'hui, les enfants ne peuvent pas dire si tel élève est en SEGPA, ça ne se voit pas»*, illustre Sabine Barthelemy. Une victoire. Et un schéma sur lequel s'appuyer pour l'avenir. Car ces 6^e inclusives ne se comptent aujourd'hui que sur les doigts d'une main à l'échelle académique.

Le regard des collégiens sur le handicap évolue. Plus que par le discours, c'est au travers de l'expérience qu'émergent la compréhension et l'acceptation de la différence. *«Notre travail est de mettre en place les conditions qui vont permettre la mise en relation des élèves. Car on ne décrète pas les relations humaines et les amitiés»*, rappelle Thierry de la Hera, coordonnateur de l'ULIS du collège Jean-Rostand à Biarritz. Comme à Jurançon, l'établissement multiplie les dispositifs d'inclusion. Ces deux collèges font figure de locomotive en la matière dans les Pyrénées-Atlantiques. Une certitude paraît désormais acquise : *«Plus la scolarisation de jeunes en situation de handicap est importante, plus la tolérance de nos élèves est grande, tout comme leurs capacités d'entraide et d'empathie.»* Initiative parmi d'autres : à Jean-Rostand, des élèves en situation de handicap

« L'INCLUSION, C'EST TROUVER DES DISPOSITIFS POUR QUE CHAQUE JEUNE SOIT MAINTENU DANS SA SCOLARITÉ »

« PLUS LA SCOLARISATION DE JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP EST IMPORTANTE, PLUS LA TOLÉRANCE DE NOS ÉLÈVES EST GRANDE »

moteur partagent des temps avec les sections sportives du collège. Un écueil reste cependant à éviter. *«Inclure, ce n'est pas associer à tout prix. Il faut que ce soit accepté par l'élève, que ce soit confortable pour lui. Il faut être à son écoute»*, met en avant Nelly Mary, principale adjointe du collège Jean-Rostand. Le temps est parfois un allié précieux, à la fois pour changer le regard des autres mais aussi pour que ce regard soit accepté.

DÉCOLLER LES ÉTIQUETTES

Dans ses avancées, l'inclusion entend se débarrasser d'étiquettes qui collent encore au handicap ou à la différence. *«Il ne faut pas enfermer l'élève dans des catégories car celles-ci ne correspondent jamais réellement à sa problématique. Le handicap est souvent multiple et difficile à cerner»*, analyse Nelly Mary.

« NOUS PRIVILÉGIONS LE TRAVAIL COLLABORATIF ET L'UTILISATION DES COMPÉTENCES DE CHACUN »

Comment fait-on, dès lors, pour apporter dans les collèges les solutions les plus adaptées à des profils particuliers, les enseignants ne pouvant être des spécialistes de toutes les situations de handicap et des troubles chez l'enfant ? *«Nous privilégions le travail collaboratif et l'utilisation des compétences de chacun»*, résume l'équipe de direction de Jean-Rostand. Ce qui nécessite investissement et souplesse des personnels éducatifs. Et notamment dialogue permanent entre professeurs spécialisés et non spécialisés qui sont aussi amenés à «partager» leurs élèves. *«Les regards croisés sont précieux. Ils apportent davantage d'éléments objectifs dans les bilans et permettent une meilleure évaluation des besoins»*, appuie Fabienne Desplat, principale du collège de Jurançon.

Les équipes éducatives s'appuient bien entendu sur les notifications de la MDPH et les documents élaborés collectivement avec les professionnels de la santé et du secteur médico-social. *Suivre au plus près les enfants demeure cependant complexe et «oui, c'est très chronophage pour toutes les équipes»*, sourit Nelly Mary. L'informatique, et plus particulièrement le logiciel Pronote, qui permet notamment un suivi détaillé des emplois du temps des élèves à besoins particuliers, constitue ici un outil des plus appréciables.

UN COMBAT DE CHAQUE INSTANT

Le collège inclusif n'est pas un système fermé sur lui-même. Dans le cadre des UEE, les établissements peuvent accueillir orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes et autres professionnels. Au collège de Jurançon, on compte ainsi 26 intervenants extérieurs réguliers et jusqu'à trois d'entre eux présents simultanément dans le collège. Si cette organisation demande des aménagements et de l'espace, elle favorise des connexions professionnelles bénéfiques entre les métiers de l'enseignement et du soin. Cette porosité joue en faveur des élèves. Les collèges et les établissements

médico-sociaux tissent ainsi des relations particulières. Ils constituent des sortes de cordées volontaires qui tirent l'inclusion vers le haut. Il faut rappeler que l'introduction de ces UEE provient d'une dynamique portée par l'agence régionale de santé (ARS) et l'Éducation nationale. Des partenariats sont ensuite tissés via des conventions entre les collèges et les établissements médico-sociaux. *«Nous devons encore solidifier nos relations au sein des équipes et développer des échelons de travail entre tous les grands acteurs de l'inclusion»*, ne perd pas de vue Nelly Mary. Et d'ajouter: *«L'inclusion est un combat de chaque instant et elle est loin d'être acquise.»*



Élèves d'une unité d'enseignement externalisée.

UNE PALETTE INCLUSIVE

Les collèges Ernest-Gabard à Jurançon et Jean-Rostand à Biarritz sont deux exemples d'établissements qui accueillent une large palette de dispositifs d'inclusion. Le premier comprend deux ULIS, une SEGPA, une UEE du Ditep Guindalos de Jurançon, une UEE de l'IME Castet-de-Navarre de Jurançon et une UEE du Ditep d'Igon. Le collège biarrot abrite une SEGPA, une ULIS-troubles de la fonction motrice, une ULIS-troubles de la fonction cognitive, une UEE de l'IME Plan Cousut de Biarritz, une UEE de l'IME Aintzina de Boucau.

Y'A PAS QUE LES COURS DANS LA VIE

Web radio, concours de slam, sortie en montagne, initiation au surf, culture d'un potager, déplacements à vélo... En dehors des temps d'enseignement, les collégiens à besoins particuliers participent aux projets éducatifs des établissements. Aperçus.

Pas facile de se produire sur scène devant une audience. Pourtant, ils l'ont fait. Eux, ce sont cinq élèves de 4^e et 3^e du collège de Navarrenx. Dans ce groupe, des élèves de l'unité d'enseignement externalisée (UEE) des Events. Ils l'ont donc fait, devant d'autres collégiens, devant des enseignants et un parterre d'acteurs économiques. C'était fin 2023, à Assat, dans le cadre du Grand slam Indus' contest. Un concours organisé par le territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes pour promouvoir les métiers du numérique et des transitions.

«Au nord des Pyrénées, des cheminées / Face aux champs de blé, des usines ont germé / De la terre au fer, du fermier à l'ouvrier / Une époque est terminée, une autre va commencer», ont slammé les collégiens dès les premières lignes d'un texte qui les mènera à la victoire. Cette première place du concours leur a ouvert les portes d'un studio d'enregistrement, le tournage d'un clip vidéo et un stage en entreprise. *«Nous essayons au maximum de monter des projets culturels qui fédèrent les élèves du collège, de l'UEE et du Ditep, avec si possible la participation à des événements. Le but premier est de redonner de la confiance à ces élèves»*, éclaire Florence Maquin, principale du collège de Navarrenx.

Pas étonnant que la voix, moyen d'expression et vecteur de confiance en soi, fasse donc entendre son écho dans les projets éducatifs. À Bayonne, au collège privé Largenté, les élèves de l'ULIS se relaient au micro d'une web radio depuis 2018. Au programme: reportages, interviews, revue de presse, playlists... *«Nous amenons les élèves à intégrer la vie du collège tout en travaillant les compétences de l'écrit, de*

l'oral et de l'informatique», abonde la directrice, Séverine Lepage. *Fierté des jeunes chroniqueurs et de tout l'établissement: l'interview de Maxime Clarkin, élève du collège, champion du monde par équipe de parasurf et quatrième mondial de sa discipline.*

DE LA MONTAGNE À L'Océan

Web radio toujours. Au collège Ernest-Gabard, à Jurançon, des élèves de tous les profils se retrouvent une fois par semaine pour produire de courts formats audio avec un enseignant et un animateur. Voix encore dans ce même établissement de l'agglomération paloise: un atelier de théâtre est ouvert aux élèves. Ces deux projets sont menés avec l'aide de l'association Léo-Lagrange.

Dans les établissements, les projets au service de l'inclusion balaient cependant les genres. Au collège Jean-Rostand, à Biarritz, les élèves de SEGPA ont fait sortir de terre un jardin potager. Ils le cultivent et l'entretiennent durant les pauses méridiennes. L'activité des SEGPA ne s'arrête pas là. On citera entre autres la construction d'un hôtel à insectes ou la participation à un concours de meilleur pâtissier. Autres exemples: avec tous les élèves, les ULIS de 4^e et 3^e se sont formés aux gestes de premiers secours, sous la conduite de l'infirmière de l'établissement.

Trouver ou retrouver de l'assurance, la consolider. L'objectif est commun à tous les projets. La 6^e inclusive d'Ernest-Gabard, qui accueille des enfants préorientés vers une SEGPA, a passé un séjour en montagne avec une classe ordinaire. *«Le but visé est que les élèves arrivent à se dépasser et à reprendre confiance en eux. Ces*

séjours sont aussi l'occasion de développer les compétences psychosociales des élèves ainsi que des valeurs de cohésion», souligne Sabine Barthelemy, directrice de la SEGPA.

L'activité physique trouve sa place dans les propositions des collèges inclusifs.

Dans un cadre handisport, les élèves en situation de handicap de Jean-Rostand s'initient au surf, à l'équitation, à la voile ou au tir. Par ailleurs, rappelons ici que les enfants à besoins particuliers participent,

en fonction de leurs moyens, aux cours ordinaires d'éducation physique et sportive (EPS).

Dans un registre qui relève lui aussi en partie de l'activité physique, on peut encore évoquer la participation des «ULIS» du collège Largenté, avec tous les 5^e, à l'opération À Vélo c'est la classe. Un programme créé par le Département et destiné à maîtriser en toute sécurité la pratique du deux-roues.



BASTIEN SUR UN SOMMET DE L'HIMALAYA

Il n'a pas attendu le buzz d'Inoxtag* pour se lancer à l'assaut des hauteurs de l'Himalaya. Bastien Eberhard, un ancien élève de l'ULIS du collège Jean-Rostand, a réalisé l'ascension du Kyanjin Ri, un sommet népalais qui culmine à 4 604 mètres d'altitude. Un sacré exploit. Éprouvant, mais d'une extraordinaire richesse humaine. Désavantagé par des troubles de la fonction motrice, Bastien était accompagné de toute une équipe: des sherpas et des membres de l'association Egoak Mendian. Celle-ci a permis de concrétiser ce projet fou. En complément d'une joëlette, un panier d'osier avait été spécialement conçu et fabriqué pour transporter le jeune homme. Bastien, aujourd'hui étudiant en droit à Bayonne, a rendu visite aux élèves de l'ULIS-troubles de la fonction motrice de Jean-Rostand pour leur raconter son extraordinaire voyage.

* Youtubeur dont l'ascension de l'Everest a été largement médiatisée.

PAROLES D'ÉLÈVES

S'ACCORDER AU TEMPO DE LA VIE COLLÉGIENNE

Ils sont scolarisés au sein de l'unité d'enseignement externalisée (UEE) du Hameau Bellevue, un établissement médico-social situé à Salies-de-Béarn. Le dispositif de l'UEE leur permet de suivre une partie de leurs cours au collège de La Reine-Sancie, à Sauveterre-de-Béarn, le temps de deux journées et deux demi-journées par semaine.

«C'est important pour nous de venir ici pour suivre le rythme des collégiens, participer aux récréations, manger à la cantine et partager des moments avec des amis», raconte ce groupe d'une dizaine de jeunes. Selon un programme établi par l'enseignante spécialisée et concerté avec le collège, ces élèves sont accueillis dans une salle réservée à l'UEE ou sont inclus dans des cours ordinaires.

«Esteban et Mendy adorent aller en espagnol, Ainhoa aime aller en musique et Maëly en éducation physique et sportive», énumèrent-ils. *«Comme tous les élèves, nous avons notre compte Pronote avec le suivi des professeurs, un accès à Pearltrees et à PIX.»*

Leur participation aux projets et aux actions éducatives du collège est une autre source de satisfaction. Cross annuel où l'on se relaie autour des joëlettes, sorties scolaires dans une ferme pédagogique, visite du Bassin des lumières à Bordeaux... *«Nous participons avec plaisir à la vie du collège dès qu'il y a des projets à réaliser !»*

**« C'EST IMPORTANT
POUR NOUS DE VENIR
ICI POUR SUIVRE
LE RYTHME DES
COLLÉGIENS, PARTICIPER
AUX RÉCRÉATIONS,
MANGER À LA CANTINE
ET PARTAGER
DES MOMENTS AVEC
DES AMIS »**

CHEZ LES COLLÉGIENS, UNE VISION CONTRASTÉE DE L'INCLUSION

Nous avons sollicité l'avis des collégiens du Conseil départemental des jeunes* au sujet de l'inclusion dans leur établissement. Une minorité d'entre eux se réjouissent par exemple qu'une ULIS ait été créée ou qu'un ascenseur assure à toutes et tous l'accessibilité des bâtiments. La majorité des interviewés estiment qu'une forme de mise à l'écart persiste à l'égard des collégiens à besoins particuliers. *«Il y a trop de préjugés»,* dénoncent-ils. *«Beaucoup d'élèves qui ont des difficultés ou qui sont handicapés sont mis à l'écart. Et lorsqu'ils sont intégrés dans des classes dites normales, les autres les mettent de côté»,* résume un collégien. Une autre nuance. *«Les personnes différentes sont mises à l'écart. Elles sont jugées si elles ne rentrent pas dans la norme.»*

« IL Y A TROP DE PRÉJUGÉS... BEAUCOUP D'ÉLÈVES QUI ONT DES DIFFICULTÉS OU QUI SONT HANDICAPÉS SONT MIS À L'ÉCART »

Dans leurs réponses, les collégiens du CDJ montrent aussi qu'il existe une prise de conscience des situations de handicap et de la nécessité d'aller plus loin dans le développement des dispositifs d'inclusion. *«Dans mon collège, il n'y a pas de classe spécialisée pour les élèves malentendants ou malvoyants par exemple»,* regrette ainsi un jeune élu du CDJ. Un mouvement semble cependant enclenché : *«Les collégiens sont inclusifs. Ils essayent d'aider et d'inclure les élèves en situation de handicap»,* affirme positivement un dernier commentaire.

* Le CDJ est un projet d'éducation citoyenne et d'apprentissage de la démocratie dans lequel des collégiens identifient des problématiques liées à leur quotidien et mènent des actions concrètes sur ces thématiques. Les élèves qui y participent sont élus par leurs pairs et sont issus de collèges publics et privés des Pyrénées-Atlantiques.

« NOUS PARTICIPONS AVEC PLAISIR À LA VIE DU COLLÈGE DÈS QU'IL Y A DES PROJETS À RÉALISER ! »

UN RÉFÉRENT POUR RASSURER ET CONSEILLER LES PARENTS

Tout au long de la scolarité de l'enfant, les familles sont accompagnées par un enseignant référent. Un soutien précieux pour comprendre les solutions proposées et mieux les adapter.

Est-ce que ça va bien se passer ? La question est celle de tous les parents lorsqu'ils confient pour la première fois leur progéniture à l'école. Elle prend encore plus d'ampleur pour les enfants en situation de handicap. Et elle peut naturellement se poser tout au long de la scolarité. Pour y répondre, les enseignants référents pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSH) accompagnent les familles dans leur parcours. *« Si je n'avais pas été en relation avec une super référente, j'aurais été perdue »*, témoigne Sören Ané, maman d'un garçon reconnu dysphasique à l'âge

de cinq ans. Elle raconte le parcours médical parfois tortueux pour parvenir au diagnostic. Puis le choc de l'annonce. *« Là, j'ai pris un tsunami. C'est difficile d'accepter que son enfant ait un handicap. Avant, on ne s'en doutait pas, car mon fils n'a pas de problème d'intelligence. Il avait simplement des difficultés à s'exprimer et à se concentrer »*, retrace-t-elle. La dysphasie est un trouble lié au développement du langage oral dans sa compréhension ou son expression.

S'appuyant sur le diagnostic médical et les conditions de scolarité, la maison

départementale des personnes handicapées (MDPH) notifie des compensations. C'est là une autre étape délicate pour les familles. *«Notre rôle est d'expliquer ces notifications aux parents et de les informer sur les différents dispositifs qui peuvent être proposés à leur enfant»*, éclaire Laurence Coquet. Référente enseignante pour le handicap sur le secteur de Morlaàs, elle a notamment accompagné Sören Ané et son fils. Elle précise : *«Nous ne sommes pas là pour convaincre les familles mais bien pour les rassurer et les conseiller afin qu'elles aient tous les éléments en main pour prendre leur décision.»* Les parents ont bien entendu des droits. Aussi, ils restent maîtres de l'orientation de leur enfant.

DES ÉQUIPES DE SUIVI

Pour son fils, Sören Ané s'est vu proposer trois choix d'ULIS impliquant une scolarisation dans une commune qui n'était pas celle de résidence. *«C'est difficile d'enlever son enfant de son école pour le mettre ailleurs mais en même temps c'est fantastique d'avoir des solutions pour lui et, finalement, c'est parfait parce qu'on a vu des améliorations»*, reconnaît-elle. Pour faciliter ce changement d'établissement scolaire, un transport adapté a été ici mis en place par le Département. Mieux encadré à l'école par un enseignant spécialisé, l'enfant a aussi pu bénéficier de soutiens spécifiques, comme des séances d'orthophonie. *«Tout au long de la scolarité de l'enfant, on adapte les aides en fonction des besoins, on bâtit des étayages avec l'objectif de permettre à l'élève de gagner en autonomie»*, pointe Laurence Coquet.

L'inclusion est une affaire collective. *«Tous les parcours des élèves en situation de handicap sont élaborés en partenariat, l'idée étant de coconstruire afin de proposer des parcours scolaires les plus fluides possibles»*, insiste Agnès Couillens, conseillère pédagogique pour

l'école inclusive. Des équipes de suivi de scolarisation sont mises en place. Elles se réunissent dès que la situation l'exige et au moins une fois par an, à la demande de l'enseignant référent pour le handicap. Elles rassemblent notamment enseignants, coordonnateurs de l'inclusion, directeurs d'établissement, services de soins. Les parents y sont, là aussi, associés.

ALLER VERS L'AUTONOMIE

Cette instance de concertation permet de s'assurer de la pertinence du dispositif choisi et de procéder aux ajustements nécessaires. Relais auprès des parents, l'enseignant référent est aussi un interlocuteur des équipes pédagogiques pour leur apporter les ressources nécessaires au travail d'inclusion. Il est tout particulièrement en contact avec les familles lors des premières demandes d'accompagnement de l'élève et de leur mise en œuvre.

Les périodes de changement de cycle sont aussi des moments charnières auxquels les équipes sont particulièrement attentives. *«La fin du collège constitue pour l'élève une transition délicate qui s'anticipe et se travaille en relation avec les parents et les équipes pédagogiques»*, rassure Agnès Couillens.

Si l'inclusion consiste à apporter des solutions d'aide aux élèves, elle prend aussi la forme de l'allègement de ces aides dès que la situation le permet. *«Il est important de procéder à des tests sans aide humaine ou médicale quand l'élève gagne en autonomie car l'objectif est toujours celui de l'autonomie»*, rappelle la conseillère pédagogique. Et cet objectif n'est pas inatteignable. C'est ce dont témoigne Sören Ané. Son fils, après avoir réussi son brevet des collèges, est sorti du dispositif ULIS et ne bénéficie plus d'aménagements spécifiques. Il poursuit, en élève ordinaire, sa scolarité dans un lycée technique.

COLLÈGE

**QUI CONSTRUIT
ET ÉQUIPE LES
BÂTIMENTS ?**

**COMMENT
FONCTIONNE LA
RESTAURATION ?**

**POURQUOI LES
SEGPA NE SONT
PAS CE QUE L'ON
CROIT ?**

**L'INTERNAT,
AUJOURD'HUI,
C'EST QUOI ?**



**TOUTES LES
RÉPONSES
SUR LE64.FR**

Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques
Direction de l'éducation
et des collèges
64 avenue Jean-Biray
64000 Pau Cedex 9

